

MEMENTO DES AIDES AUX FAMILLES

LYCEE VITICOLE DE BEAUNE
16 avenue Charles Jaffelin
21200 BEAUNE
Votre Contact : M. Eric MUTIN
Eric.mutin01@educagri.fr
03.80.26.35.82

**A destination des familles
des élèves du secondaire du lycée viticole de Beaune.**

»» **Quand et comment demander LA BOURSE D'ETAT ?**

Dossier à récupérer le jour de la rentrée lors de l'accueil administratif auprès de Mr MUTIN et à retourner dans un délai de 15 jours avec les pièces justificatives.



Si vous êtes éligible à LA BOURSE D'ETAT, vous recevrez automatiquement une autre aide financière destinée aux familles boursières, de la part du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté, à partir du moment où votre enfant est scolarisé dans un lycée de la région Bourgogne Franche-Comté. **Aucune démarche à faire de votre part.**

»» **Aide aux familles non boursières mais aux revenus modestes**

Si vous n'êtes pas éligible à LA BOURSE D'ETAT mais que votre enfant est demi-pensionnaire ou interne au lycée viticole de Beaune, vous pouvez tester votre éligibilité à une aide pour les familles aux revenus modestes de la part du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté. Cette aide annuelle s'élève à 100€ pour les demi-pensionnaires et 180 € pour les internes.

Demande à faire en ligne entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année scolaire sur
<https://aide-lycnon-boursier.bourgognefranche.comte.fr/>



Aide aux familles en difficultés

Que vous soyez bénéficiaires ou pas des 2 précédents dispositifs, si vous rencontrez des difficultés financières pour faire face aux dépenses de scolarité de votre enfant, vous pouvez déposer une demande à la commission du fonds social lycéen. Cette commission étudie les demandes des familles et peut attribuer des fonds qui proviennent soit du Ministère de l'Agriculture, soit du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté.

Demande à faire tout au long de l'année auprès de M. Eric MUTIN

Eric.mutin01@educagri.fr

03.80.26.35.82



Un ordinateur portable mis à disposition gratuitement pour la scolarité de votre enfant

Afin de participer à la réduction de la fracture numérique, la Région Bourgogne Franche-Comté met à disposition des établissements scolaires publics et privés des ordinateurs portables de prêt à destination des lycéens et étudiants qui en auraient besoin.

Ainsi, notre établissement vient de recevoir quelques ordinateurs destinés à être prêtés à des élèves et étudiants dont les familles en auraient formulé une demande préalable.

Ce prêt sera encadré par une convention signée par la famille et notre établissement, il restera valable pour toute la durée de la scolarité de l'élève dans notre établissement. Le matériel devra ensuite être restitué à l'établissement.

Demande à faire dès la rentrée auprès de M. Eric MUTIN

Eric.mutin01@educagri.fr

03.80.26.35.82